

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2013

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs SALLIOU P. (maire) - DEREAT JY. — - FREMONT L. - LE FOLL M. – (adjoints) – ANGER M. — BOULANGE F. - GUENNIC MT. - JONET S. - LE BAIL J. - LE GUILLOU G. - MORICE Y. - LE VEZOUET JP. – MABIN B.- RINFRAY B.

### **ABSENTS EXCUSES :**

- M. CREEL G. qui donne pouvoir à Mme MABIN B.
- Mme DURAND A. qui donne pouvoir à M. DEREAT JY.
- M. HENRY B. qui donne pouvoir à M. LE FOLL M.
- Mme THOMAS D. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.

### **ABSENTS :**

- M. JACOB JL.
- Mlle MARTIN E.
- M. MORISSEAU M.

M. Loïc FREMONT a été nommé secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance de conseil municipal, M. le Maire tient à remercier M. Loïc Frémont pour la gestion du site internet de la commune, actualisé très régulièrement au fur et à mesure des évènements. M. Loïc Frémont répond que le site reçoit environ 100 connexions/jour.

### **I Adoption du PV de la dernière séance**

M. le Maire demande s'il y a des observations concernant le PV du conseil du 21 mai dernier. Aucune remarque n'est formulée. Le PV est adopté à l'unanimité.

### **II Représentation communale dans la communauté de Communes**

M. Loïc Frémont explique qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux en 2014, de nouvelles règles ont été établies concernant la répartition des sièges entre les communes membres, au sein de la communauté de communes. Chaque commune devra disposer d'un siège à minima. La répartition proposée tiendra compte de la population de chaque commune.

De ce fait, au niveau de Guingamp Communauté, dans la limite de 30 conseillers, les communes de Grâce et de Plouisy perdraient un siège au profit de Guingamp et Ploumagoar qui en gagneraient un. Il est donc proposé de porter le nombre de conseillers à 32, comme la loi l'autorise (plus 25% au maximum), de façon à ce que Grâce et Plouisy conservent le même nombre de sièges. M. Yves Morice précise que ce vote a déjà eu lieu à Guingamp Communauté, et s'interroge sur la nécessité d'un vote et rajoute que le conseil ne doit pas être

influencé par la possibilité ou non d'obtenir pour les communes de Grâce et Plouisy un poste supplémentaire.

M. le Maire répond que chaque commune doit délibérer.

Le conseil municipal, moins 5 abstentions (Y. Morice, F. Boulangé, MT Guennic, JP. Le Vézouët, B. Rinfray) approuve ces nouvelles modalités.

### **III Projet de fusion des communautés de communes de Bourbriac, du pays de Bégard, du pays de Belle-Isle-En-Terre, de Pontrieux, et de Guingamp Communauté**

M. le Maire explique que par arrêté du 10 avril 2013, le préfet a lancé une consultation des 37 communes concernées. Ainsi, le conseil est-il amené à délibérer sur cette fusion.

La communauté de communes de Guingamp a déjà émis un avis favorable par 14 voix pour, 9 contre (Ploumagoar et St-Agathon), et 7 abstentions (Grâce et Pabu), M. Loïc Fremont ayant voté pour.

M. le Maire précise qu'une réunion de groupe a déjà eu lieu à ce sujet. Il ajoute que pour Mme Annie Le Houérou, maire de Guingamp, la fusion des communautés de communes n'est que la première étape vers la création d'une commune nouvelle. M. le Maire précise que les territoires ruraux vont faire les frais de ces fusions, et reste convaincu que l'échelon communal doit garder sa compétence générale. En effet, dans le cadre de la réforme, on passerait de 130 conseillers à 64 conseillers communautaires.

M. Loïc Frémont demande à faire une déclaration, précisant que *« Le moment est historique, car il va impacter durablement l'avenir de notre territoire et celui de nos enfants et de nos petits-enfants dans les prochaines décennies. Il nous faut avoir le même courage politique qu'ont eu nos prédécesseurs lorsqu'ils ont créé le SIVOM, puis le DISTRICT, puis la Communauté de Communes »*. C'est l'avenir de nos territoires. Il ajoute *« Ensemble, nous serons plus forts, alors que, si nous restons isolés, nous ne pèserons pas lourd sur l'échiquier politico-économique local, puis régional, puis mondial, surtout en ces temps de crise et de restrictions des dotations de l'Etat ! »* Il rappelle que *« aujourd'hui, la majorité des communes et 90 % des départements ont les mêmes limites que celles décidées à la Révolution, il y a 224 ans... ! »*, et il demande un vote à bulletins secrets pour que chacun puisse s'exprimer librement en son âme et conscience.

M. Yves Morice précise qu'il s'oppose à la fusion des communautés des communes et rajoute qu'il n'a pas reçu de mandat pour faire disparaître la commune.

Mme Béatrice Mabin rajoute que le climat est tendu lors des réunions à Guingamp Communauté, et particulièrement avec Mme Annie Le Houérou, maire de Guingamp.

Mme Martine Anger corrobore ces propos.

M. Jean-Yves Déréat s'interroge sur l'avenir des communes rurales.

Il est proposé de voter à bulletins secrets.

Par 15 voix contre, 3 votes pour, le conseil municipal refuse la fusion des communautés de communes de Bourbriac, du pays de Bégard, du pays de Belle-Isle-En-Terre et de Guingamp Communauté.

#### **IV Renouveau convention ALSH**

M. Jean-Yves Déréat explique que la commune de Ploumagoar accueille pendant les mercredis et petites vacances les enfants de 3 à 12 ans, des communes de Ploumagoar, Grâces, Plouisy, Pabu, et Saint-Agathon. Les communes participent financièrement à concurrence du nombre d'enfants fréquentant ce service. Pour 2013, le montant de la participation est fixé à 15 € par journée et par enfant.  
A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce tarif.

#### **V Recrutement emploi d'avenir**

M. Jean-Yves Déréat explique que la commune envisage de recruter un emploi d'avenir à l'école du bourg. Ce type de contrat concerne les jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 H, contrat de 36 mois et la rémunération est égale au SMIC.

M. Marcel Le Foll déclare qu'il restera 550 € à la charge de la commune.

A la demande d'Yves Morice, il est précisé qu'il existe une période d'essai et que la commune a une obligation de formation.

M. le Maire souligne que Mme Brochen, actuellement employée en tant que CAE, remercie vivement la commune pour son aide au niveau de sa formation, qui lui a permis de valider un diplôme professionnel en lien avec les services à la personne.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention avec la personne qui sera recrutée.

#### **VI Constitution d'un groupement de commandes pour une mission d'audit et de conseil en assurance au titre de l'assurance « prévoyance »**

M. Loïc Frémont informe que, dans le cadre de l'assurance « prévoyance », la commune peut adhérer à un groupement de commandes constitué avec Guingamp Communauté et les six communes pour procéder à un audit concernant la mission prévoyance.

M. Yves Morice et Mme Béatrice Mabin s'interrogent sur la pertinence d'un nouvel audit, au sein de Guingamp Communauté.

M. Loïc Frémont répond que le domaine des assurances est complexe et qu'une telle mission a déjà eu lieu à Guingamp Communauté pour ses assurances.

M. le Maire indique que la participation de la commune sera établie au prorata du nombre de salariés.

Après un large débat quant à la nécessité de cet audit, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette convention.

#### **VII Adhésion aux missions optionnelles Centre de Gestion 22**

M. Marcel Le Foll explique que le centre de gestion propose une convention unique concernant les conditions de recours et d'utilisation des missions supplémentaires à caractère facultatif. La convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces nouvelles dispositions et autorise le maire à signer cette nouvelle convention.

#### **VIII Questions diverses**

## **Maison des potiers**

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte d'achat de la maison des potiers. A l'unanimité, le conseil municipal l'autorise à signer cet acte.

## **Maison pluridisciplinaire de santé**

Mme Françoise Boulangé déclare que le dossier évolue « lentement ».

M. le Maire précise que c'est à l'initiative de la commune de Pabu que le dossier a été relancé. La création de cette structure renforcerait le pôle de santé de Guingamp, notamment face à la création d'un nouveau pôle de santé à Plérin. Le financement serait assuré par les communes et Guingamp Communauté. Mme Françoise Boulangé souligne la réticence de certains médecins et pharmaciens.

## **Vestiaires du Rucaër**

M. Marcel Le Foll indique que l'appel d'offres a été lancé en tenant compte de la norme RT 2012. Une réunion de la commission d'appel d'offres aura lieu le 19 juillet prochain.

## **Centre de formation d'En Avant**

M. le Maire déclare que le dossier est en cours d'instruction.

## **IX Informations**

### **Bugale Breizh**

M. le Maire informe que dans le cadre du Bugale Breizh, les enfants des cercles celtiques danseront sur le parking du centre hospitalier dimanche 7 juillet en matinée.

### **Liaison douce RD 787**

M. Marcel Le Foll informe que les travaux sont terminés. Une inauguration est prévue le 4 juillet prochain avec la participation des deux écoles.

M. Gabriel Le Guillou déclare que les jeux situés près de l'école du Croissant sont très fréquentés. Mme Béatrice Mabin rappelle qu'il est nécessaire d'y installer des poubelles.

M. Loïc Frémont déclare que le parking ouest de la gare est opérationnel depuis le week-end dernier.

M. le Maire et M. Loïc Frémont ont reçu à la mairie M. Morice, du bar restaurant La Poterie, et M. Touboulic, boulanger. M. Régis Dubée de Guingamp Communauté s'est chargé de contacter la chambre des métiers, et la chambre de commerce et d'industrie. M. Loïc Frémont précise que M. Morice pourrait bénéficier d'aides de la chambre de commerce et d'industrie.

M. le Maire déclare que de nombreux Pabuais sont très attachés à la pérennisation de la boulangerie.

M. Marcel Le Foll informe que l'école Diwan a été déboutée en ce qui concerne sa demande de prise en charge par la commune des frais de scolarité des enfants de Pabu fréquentant cette école.

M. Jean-Yves Déréat informe qu'à la rentrée de septembre, les effectifs des écoles seraient de 79 enfants à l'école du bourg, et 187 enfants à l'école du Croissant. L'école bilingue à Ploumagoar n'ouvrirait pas en septembre, faute d'effectifs.

M. Marcel Le Foll indique que la commune va bénéficier de la somme de 6 000 € dans le cadre des amendes de police, pour le giratoire de la rue de l'Armor/avenue Pierre Loti. M. Yves Morice rajoute qu'il serait nécessaire de rehausser ce rond-point pour éviter la vitesse excessive de certains automobilistes, propos corroborés par M. Gabriel Le Guillou.